



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017
AJOURNÉE AU 26 JUIN 2017



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 5 juin 2017, tenu le lundi 26 juin 2017 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mme la conseillère, Diane Gargantini et MM. les conseillers, Daniel Forget, Denis Lacasse et Yves Sigouin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Sont absents au cours de la présente séance, MM. les conseillers, Denis Charette et André Tremblay.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Guylaine Giroux, trésorière, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

215/26-06-17

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 5 juin 2017 à la suite de son ajournement. Il est 16 h 30.

ADOPTÉE

216/26-06-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

➤ Ajout de l'item suivant :

- J.2 Participation au programme *Rénovation Québec (PRQ)* dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge »

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé par le greffier, à savoir :

A OUVERTURE

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017
AJOURNÉE AU 26 JUIN 2017

C AVIS DE MOTION

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2017-05 sur invitation – Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 – Octroi de contrat
2. Appel d'offres numéro 2017-06 – Fourniture d'un camion diesel neuf 6 roues avec des équipements neufs de déneigement et une benne neuve 4 saisons
3. Élections 2017 – Mandat professionnel pour la confection, la révision informatisée de la liste électorale et différents services – Octroi de contrat
4. Appropriation du surplus accumulé de la Ville – Achat et installation d'un système de sécurité pour l'hôtel de ville et les stations de pompage d'eau potable

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 257
2. Abolition du poste de coordonnateur camping
3. Création du poste de directeur du développement économique et récréotouristique
4. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique et récréotouristique
5. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2016
6. Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurance de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Association du lac Lacoste

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

J DIVERS

1. Appui dans le cadre de la fermeture du centre de distribution de PepsiCo de Mont-Laurier
2. Participation au programme *Rénovation Québec (PRQ)* dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge »

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

217/26-06-17

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-05 SUR INVITATION – CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUILLET 2017 AU 30 JUIN 2018 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2017-05 sur invitation pour la conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, le résultat de l'ouverture des soumissions du 20 juin 2017 est le suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017
AJOURNÉE AU 26 JUIN 2017

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Total de la soumission (prix forfaitaire avant les taxes applicables (TPS et TVQ)) (Ce montant total sera considéré par la Ville pour l'adjudication du contrat et à ce montant s'ajoute les taxes applicables)	Option pour un ajout de contrat pour les travaux de déplacement des bacs noirs et verts : Taux annuel de la main-d'œuvre pour la période du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 plus les taxes applicables (TPS et TVQ) pour l'ensemble des huit (8) édifices municipaux	Option pour un ajout de contrat pour les travaux de déplacement des bacs bruns : Taux mensuel de la main-d'œuvre plus les taxes applicables (TPS et TVQ) pour l'ensemble des huit (8) édifices municipaux (tel taux mensuel étant applicable au cours de l'année 2017 et de l'année 2018 lorsque requis par la Ville)
M. Marc Drapeau Le 20 juin 2017 à 7 h 20	47 800 \$	200 \$ pour 1 an	5 \$ par mois
Mme Andrée Lauzon Le 20 juin 2017 à 10 h 15	61 257 \$	245 \$ pour 1 an	10 \$ par mois

CONSIDÉRANT l'étude et la vérification des soumissions reçues effectuées par le greffier et par le directeur du Service des travaux publics et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à M. Marc Drapeau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif à la conciergerie des huit (8) édifices municipaux (édifices publics) pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 soit octroyé à M. Marc Drapeau, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 19 juin 2017, au prix forfaitaire de 47 800 \$ plus les taxes applicables.

Que le conseil approuve un ajout au présent contrat de conciergerie d'édifices municipaux à M. Marc Drapeau pour les travaux de déplacement des bacs noirs (pour la cueillette des matières résiduelles) et des bacs verts (pour la cueillette des matières recyclables) des huit (8) édifices municipaux pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, au taux annuel de 200 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à l'option demandée par la Ville et identifiée à la soumission de M. Drapeau datée du 19 juin 2017, le tout selon la description des travaux à réaliser s'y rapportant.

Que lesdits montants soient répartis mensuellement à raison de douze (12) paiements égaux, effectués une fois par mois le (ou vers le) 15^e jour de chaque mois à compter d'août 2017.

Qu'un taux horaire de 35 \$ plus les taxes applicables soit également approuvé pour effectuer des travaux ponctuels non décrits aux huit (8) devis descriptifs suite à une demande de la Ville, et ce, pour toute la période dudit contrat.

Que la conciergerie desdits édifices municipaux soit effectuée conformément à toutes les exigences décrites aux documents d'appel d'offres numéro 2017-05 sur invitation de la Ville datés du 1^{er} juin 2017 et au contenu de la soumission de M. Marc Drapeau datée du 19 juin 2017.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

218/26-06-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017
AJOURNÉE AU 26 JUIN 2017

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-06 – FOURNITURE D'UN CAMION DIESEL NEUF 6 ROUES AVEC DES ÉQUIPEMENTS NEUFS DE DÉNEIGEMENT ET UNE BENNE NEUVE 4 SAISONS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion diesel neuf six (6) roues avec des équipements neufs de déneigement et une benne neuve quatre (4) saisons pour le Service des travaux publics de la Ville;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison d'un camion diesel neuf six (6) roues 4 x 4 année 2017 ou année 2018 sans équivalent de marque Freightliner modèle 108 SD ou l'équivalent dans la marque International, avec des équipements neufs de déneigement et une benne neuve quatre (4) saisons et leur contenu, incluant l'installation desdits équipements neufs et de ladite benne neuve et leur contenu sur le camion neuf année 2017 ou 2018, le tout pour le Service des travaux publics de la Ville.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission relié à cet appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

219/26-06-17

ÉLECTIONS 2017 – MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA CONFECTION, LA RÉVISION INFORMATISÉE DE LA LISTE ÉLECTORALE ET DIFFÉRENTS SERVICES – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Qu'un mandat professionnel pour la confection, la révision informatisée de la liste électorale 2017 et autres services connexes soit octroyé à la compagnie « Innovision + » pour un montant total approximatif de 6 403 \$ plus les taxes applicables et que le tarif pour le service de publipostage soit de 2 \$ l'unité plus les taxes applicables, le tout faisant suite à leur offre de service datée du 19 juin 2017.

Que ladite dépense soit prise à même le budget 2017 de la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017
AJOURNÉE AU 26 JUIN 2017

Que le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

220/26-06-17

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE – ACHAT ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ POUR L'HÔTEL DE VILLE ET LES STATIONS DE POMPAGE D'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat accordé par la Ville à la compagnie « Alarme DLC inc. » au montant total de 7 120 \$ plus les taxes applicables (montant net de 7 475,11 \$) pour l'achat et l'installation d'un système de sécurité pour l'hôtel de ville et les stations de pompage d'eau potable.

Que cette dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

221/26-06-17

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 257

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 257 au montant total de 10 242,92 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Guylaine Giroux, en date du 23 juin 2017.

ADOPTÉE

222/26-06-17

ABOLITION DU POSTE DE COORDONNATEUR CAMPING

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'abolir le poste de coordonnateur camping, et ce, en date du 2 mars 2017.

ADOPTÉE

223/26-06-17

CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver la création du poste de directeur du développement économique et récréotouristique, et ce, rétroactivement au 5 juin 2017.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

224/26-06-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017
AJOURNÉE AU 26 JUIN 2017

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant de 60 000 \$ à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique et récréotouristique de la Ville.

ADOPTÉE

225/26-06-17

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) a versé une compensation de 370 766 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Que la Ville de Rivière-Rouge informe que son auditeur externe présentera les dépenses dans une note aux états financiers 2016.

ADOPTÉE

226/26-06-17

RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCE DE DOMMAGES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ASSOCIATION DU LAC LACOSTE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'organisme « Association du lac Lacoste » œuvrant sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, demande à être reconnu par le conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge reconnaisse, aux fins du programme d'assurance de dommages de l'UMQ, l'organisme « Association du lac Lacoste ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017
AJOURNÉE AU 26 JUIN 2017

Que l'organisme « Association du lac Lacoste » assume entièrement les coûts de cette assurance.

ADOPTÉE

DIVERS

227/26-06-17

APPUI DANS LE CADRE DE LA FERMETURE DU CENTRE DE DISTRIBUTION DE PEPSICO DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT que l'entreprise PepsiCo a décidé de fermer son centre de distribution de Mont-Laurier pour des raisons de restructuration et de rationalisation;

CONSIDÉRANT que cette décision occasionne la perte de quelque quarante-cinq (45) emplois directs et indirects sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que la fermeture de ce centre de distribution Lauriermontois comporte de lourdes conséquences, notamment sur les plans économique et démographique de la MRC d'Antoine-Labelle et que la perte d'emplois de qualité en région constitue un frein à l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT qu'au-delà des décisions de restructuration et de rationalisation, les entreprises privées et publiques devraient être sensibles aux impacts socioéconomiques de leurs décisions sur le milieu;

CONSIDÉRANT que la région d'Antoine-Labelle dispose de plusieurs enjeux socioéconomiques la classant parmi les MRC les plus dévitalisées du Québec, soit 93/104, et que ces pertes d'emplois contribuent à fragiliser davantage notre région;

CONSIDÉRANT que malgré les actes de bonne foi et l'ouverture dont ont fait preuve les différents intervenants de la MRC d'Antoine-Labelle envers les dirigeants de PepsiCo, aucune alternative n'a été proposée par ces derniers;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est sensible aux conséquences de pertes d'emploi pour l'économie locale, ayant aussi vu la fermeture de certains industries et commerces sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie les démarches visant à dénoncer et déplorer la fermeture du Centre de distribution de Mont-Laurier de PepsiCo.

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la mobilisation citoyenne dénonçant cette fermeture, et ce, afin de sensibiliser les entreprises privées et publiques aux répercussions de leurs décisions administratives pour les régions.

Que la présente résolution soit transmise :

- au Centre local de développement (CLD) d'Antoine-Labelle;
- à la MRC d'Antoine-Labelle;
- aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle;
- à Mme Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides;
- à M. Sylvain Pagé, député de Labelle.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

228/26-06-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017
AJOURNÉE AU 26 JUIN 2017

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) DANS LE BUT DE BONIFIER LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DU PROJET « LES APPARTEMENTS DU QUARTIER RIVIÈRE-ROUGE »

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire adhérer au programme *Rénovation Québec (PRQ)* dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge »;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de participer au programme *Rénovation Québec (PRQ)*.

Que la Ville désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification *AccèsLogis Québec*) et demande un budget de l'ordre de 475 254 \$, lequel montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Ville et la SHQ.

Que la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au PRQ.

Que la Ville accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le PRQ.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

229/26-06-17

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 16 h 40.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse